

Charte d'Achats Responsables
PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale

Préambule

PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale SARL reconnaît que ses choix d'achat et de sous-traitance ont un impact direct sur l'environnement, la société et l'économie locale. Dans cette perspective, l'entreprise s'engage à adopter des pratiques d'achats responsables qui contribuent à la durabilité, à la transparence et au développement des territoires dans lesquels elle opère. La présente charte, adoptée en 2023, s'applique à l'ensemble des procédures d'achat, de sélection de fournisseurs et de passation de marchés au sein de PDRA Consulting.

1. Objectif de la charte

Cette charte vise à garantir que les décisions d'achat de PDRA soient alignées avec les valeurs de l'entreprise - intégrité, durabilité, équité et responsabilité sociale - tout en favorisant une gestion rigoureuse, transparente et éthique des ressources.

2. Principes directeurs

a. Priorité aux fournisseurs locaux et responsables

- Donner la priorité aux fournisseurs, prestataires et artisans locaux, afin de renforcer l'économie territoriale et de réduire les impacts liés au transport.
- Favoriser les entreprises respectueuses des normes sociales, environnementales et de gouvernance (ESG).
- Intégrer des critères RSE dans la sélection et l'évaluation des partenaires (emploi local, respect du droit du travail, gestion des déchets, etc.).

b. Exigence de traçabilité et de conformité

- Exiger des fournisseurs qu'ils garantissent la traçabilité des produits et services acquis (origine, composition, chaîne d'approvisionnement).
- S'assurer de la conformité réglementaire et technique des produits, notamment en matière de sécurité, de qualité et d'impact environnemental.
- Mettre à jour régulièrement les procédures d'audit et de vérification documentaire.

c. Transparence et intégrité dans les relations commerciales

- Mener toutes les relations commerciales dans un esprit de loyauté, d'équité et d'impartialité.
- Interdire toute forme de favoritisme, de conflit d'intérêts, de corruption ou de commission occulte.
- Exiger de l'ensemble du personnel impliqué dans les achats une déclaration d'intégrité et le respect du code d'éthique interne.
- Garantir une traçabilité complète des décisions d'achat et de sélection de fournisseurs.

d. Contribution à la réduction des émissions indirectes (Scope 3)

- Identifier et réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la chaîne d'approvisionnement.
- Sélectionner des fournisseurs et prestataires présentant une empreinte carbone réduite, notamment via des pratiques de production durable ou l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Promouvoir la mutualisation logistique et les achats groupés pour limiter les émissions liées au transport.
- Intégrer progressivement des clauses "bas-carbone" dans les contrats d'achat.

3. Application et suivi

La charte est obligatoire pour toutes les opérations d'achat, de sous-traitance ou de prestation de service réalisées par PDRA Consulting. Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'achat est responsable de son application et de la bonne conduite des procédures. Des audits internes et externes pourront être menés pour vérifier la conformité aux engagements de la charte. La Direction révisera la charte chaque année dans le cadre du système de management environnemental ISO 14001 et du plan RSE.



Papa Samba DRAMÉ